



**Eveline Waas Bidaux et Esther Juncal Styner**

Enseignantes diplômées Yoga Suisse

Espace Kalyana, Chemin du Trappeur 20, CH-125e Veyrier,

[www.espace-kalyana.ch](http://www.espace-kalyana.ch)

## **Conditions générales de prestations de service (CGPS)**

En vous inscrivant auprès de Eveline Waas Bidaux – Espace Kalyana et en payant les services requis, vous ci-dessous désigné comme «Client-e-s» concluez avec Eveline Waas Bidaux – Espace Kalyana, un contrat portant sur la prestation des services de cours de Yoga – Yogathérapie – Coaching. Ce contrat est soumis à un certain nombre de termes et conditions qui sont détaillés ci-après. Nous vous demandons donc de lire attentivement ce qui suit et d'en accepter la teneur avant de poursuivre votre inscription.

### **1. Objet et inscription**

Eveline Waas Bidaux – Espace Kalyana offre au Client-e-s des services de cours de Yoga – Yogathérapie – Coaching et des Ateliers de yoga en groupe que le/la Client-e s'engage à payer au tarif en vigueur au moment de l'inscription. Les inscriptions écrites - en main propre, par la poste ou par mail - ou orales sont contraignantes et les CGPS sont réputées être acceptées avec celle-ci.

### **2. Séance en individuel: yoga-sur-mesure, yogathérapie, coaching**

- Sur demande, **différentes formules** sont possibles, avec 1 ou 2 personnes. Un bref entretien individuel est accordé gracieusement à toute personne intéressée.
- **Les cours individuels** sont adaptés à toute personne qui souhaite approfondir et autonomiser sa pratique. Les séances en individuel sont aussi spécialement adaptés aux personnes avec des **situations particulières** : des objectifs spécifiques (p.ex. yogathérapie, accompagnement de grossesse, etc.) sont définis d'un commun accord.
- **Le nombre et la durée** des séances peuvent être variables, en principe 1h, en fonction de divers critères, les cours individuels sont planifiés sur rendez-vous préalable, tel que stipulé dans le contrat-cadre conclu au début de la collaboration et d'entente mutuelle. Un minimum de 3 séances est demandé au départ. Mais, il est également possible de prendre des **séances isolées** qui ont pour but le ressourcement et la relaxation sans nécessité de s'engager pour plusieurs rendez-vous.
- **L'horaire** est précisé à l'avance, par ex.: 1 cours tous les 15 jours ou 1 cours par mois avec une pratique personnelle selon les indications de l'enseignante entre les cours. Les 3 premiers cours sont fixés dans ce contrat, les suivants le sont oralement d'un commun accord. Le démarrage de séances individuelles est possible à l'année scolaire à tout moment après rendez-vous avec l'enseignante.
- **Le contrat** conclu pour des cours individuels est contraignant ; en cas d'interruption prématurée des séances, il n'y a pas de droit à un remboursement. Toutefois, dans des cas justifiés (maladie, accident, grossesse) et après consultation, le montant correspondant peut être transféré à une date ultérieure.
- **Tarifs** : 120 Fr. - 1h de séance isolée (tarif réduit si pas de prise en charge par assurance). Package de 3 séances pour 300.- fr. Possibilités de réduction de tarif

si engagement pour plus de 3 séances, cf. abonnements. Si déplacement à domicile majoration selon distance ou selon le programme spécial convenu.

- Les cours se règlent d'avance, **tout cours manqué ou décommandé moins de 24h à l'avance sera porté en compte.**
- **Paiement à l'avance** de 3 séances minimum, par TWINT / en liquide au moment du cours ou sur Postfinance compte no. 30-347447-3 IBAN CH 63 0900 0000 3034 7447 3 Eveline Waas Bidaux 1255 Veyrier, puis paiement à chaque cours suivant.

### **3. Ateliers / séminaires du weekend (en présentiel ou par zoom)**

- **Le calendrier et le tarifs** des ateliers sont annoncés sur l'agenda du site.. L'inscription à l'atelier / séminaire est confirmée avec le paiement.
- **Le paiement** doit se faire selon les indications dans l'annonce / le bulletin d'inscription, mais **au moins 1 semaine avant** la tenue de l'atelier par TWINT / en liquide au moment du cours ou sur Postfinance compte no. 30-347447-3 IBAN CH 63 0900 0000 3034 7447 3 Eveline Waas Bidaux 1255 Veyrier
- **Conditions d'annulation des ateliers / séminaires:** des frais administratifs de CHF 20 seront facturés si le/la participante annule moins d'une semaine avant le début de l'atelier / séminaire. En cas d'annulation ou de non-participation ultérieure, la totalité des frais doit être payée. Si une personne de remplacement est trouvée, celle-ci payera l'atelier / séminaire et il n'y aura pas de frais administratif.

### **4. Abonnement Extranet**

Avec le paiement unique de 200.- francs, il est possible de se connecter sur Extranet aux documents, audio, vidéo enregistrée durant les années scolaires 2019-20 et 2020-21. La durée d'accès est du 1er septembre 2021 au 30 juin 2021.

### **5. Accident, maladie ou grossesse**

En cas de maladie, d'accident ou de grossesse avec certificat médical, ainsi qu'après accord pour des raisons particulières compréhensibles, les séances individuelles de yoga ou atelier / séminaire peuvent être interrompus ou rattrapés ultérieurement. Cependant, il n'y a aucun droit à un remboursement des frais de cours. Il n'y a pas non plus de droit à une place dans le même groupe.

### **6. Absence de l'enseignante de yoga pour cause involontaire, majeure**

En cas d'annulation de séances individuel ou atelier, le montant correspondant sera crédité ultérieurement, au cas où aucun remplacement ne peut être organisé.

### **7. Préparation au cours et vêtements**

Il est recommandé de ne pas manger de repas lourds au moins deux heures avant la séance de yoga. Il n'est pas recommandé de boire durant les cours. Les problèmes de santé et la grossesse doivent être signalés à l'enseignante avant le début du cours.

Vêtements confortables et extensibles, éventuellement chaussettes antidérapantes, tout le matériel nécessaire est disponible sur place.

Veuillez être présent-e-s au moins 5 minutes avant le début du rendez-vous/atelier. Si possible venez déjà habillé-e-s pour le cours.

## **8. Assurances et responsabilité**

La participation à une offre d'Espace Kalyana est à vos propres risques. Pour toutes les offres d'Espace Kalyana l'assurance maladie/accident est à la charge des participants. Espace Kalyana décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

## **9. Attestation**

Un justificatif de participation vous est établi pour un éventuel remboursement auprès de votre assurance maladie complémentaire, en général à la fin de l'année civile. Toutes les informations nécessaires sur les titres et labels de l'enseignante se trouveront sur l'attestation.

## **10. Changements**

L'offre et les conditions sont sujettes à modification et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. La version en vigueur de CGPS s'applique dès l'inscription.

## **11. Disposition finales**

Les présentes CGPS sont valables dès le 1er juillet 2021

Pour tout conflit, le droit des obligations suisse est applicable. En cas de litige, Eveline Waas Bidaux et le Client-e-s, cherchent d'abord une solution à l'amiable en désignant un médiateur, ou le cas échéant, se soumettent à la juridiction exclusive des tribunaux ordinaires compétents à Genève (GE).

Veyrier, le 1 juin 2021